



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DUCOUT, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECORS, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC, LANGEL, et Monsieur PUJO.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Monsieur DESCLAUX à Monsieur RECORS, Madame LAMBERT-RIFFLART à Madame HUIN, Monsieur RIVET à Monsieur MERCIER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame REVERS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025- DELIBERATION N°9/12.

Réf : Services Techniques/Julien Jover/Thierry Renou -

OBJET : CAMPAGNE 2026 DE TRAVAUX DE REVETEMENT DE TROTTOIRS EN ENROBES - PARTICIPATION FINANCIERE DES HABITANTS - AUTORISATION

Monsieur CELAN expose,

Dans le cadre de la campagne 2026, des riverains ont sollicité la Commune pour la réalisation de travaux de revêtement de trottoirs en enrobés.

Ces demandes ont été classées par secteurs :

- Dossier 1 : Secteur Bourg, le montant total des travaux est estimé à 30 687,00 € HT soit 36 824,40 € TTC,
- Dossier 2 : Secteur Gazinet, le montant total des travaux est estimé à 5 662,50 € HT soit 6 795,00 € TTC,
- Dossier 3 : Secteur Toctoucau, le montant total des travaux est estimé à 2 197,50 € HT soit 2 637,00 € TTC,
- Dossier 4 : Secteur Réjouit, le montant total des travaux est estimé à 14 151,00 € HT soit 16 981,20 € TTC.

La Commune s'engage à financer en partie ces travaux de revêtement des trottoirs à hauteur de 30% du montant total, le reste étant à la charge des riverains (70 % du montant total).

La participation de chaque riverain sera répartie en fonction de la surface des trottoirs et des dépressions charrières de chacun.

Par courrier, les riverains ont donné leur accord sur cette participation financière et certains ont demandé à ce que leur paiement soit échelonné sur une durée de 1, 2 ou 3 ans.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 4 CONTRE (Demain Demain Cestas).

- Fait siennes les conclusions de Monsieur CELAN,
- Autorise le Maire à engager les travaux en 2026,
- Autorise le Maire à procéder au recouvrement des sommes requises à la charge de chaque riverain suivant l'annexe ci-jointe,
- Autorise l'échelonnement du versement sur une période de 2 ou 3 ans le cas échéant,
- Dit qu'un titre de recettes unique sera émis dans le cas d'un seul paiement, ou un titre annuel dans le cas d'un paiement échelonné.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Myriam REVERS



LE MAIRE



Jérôme STEFFE

Le Maire,

22/12/2025

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 23/12/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 23/12/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

ANNEXES**DOSSIER 1 : SECTEUR BOURG - PARTICIPATION FINANCIERE DES HABITANTS**

NOM	ADRESSE	Participation à la charge des riverains	Echelonnement
Mme HENRIOT Martine	3 chemin de la Garbe	2 031,12 €	3 fois
Mr et Mme LABORIE Jacquie	4 chemin de lou pot	1 905,12 €	1 fois
Mr POITEVIN Eric	27 avenue des Bordes	5 619,60 €	3 fois
Mr ENJOLRAS Stéphane	5 chemin la Rouzade	720,72 €	1 fois
Mme BRUGERE Chantal	3 avenue Lou Moutoun	2 255,40 €	3 fois
Mr et Mme PASCAL Georges	11 allée des Chataigniers	1 534,68 €	3 fois
Mr ROQUEFERE Gérard	3 allée de la Harrie	3 402,00 €	2 fois
Mr FLORENT Daniel	1 allée de la Harrie	6 534,36 €	3 fois
Mr SOULARD Mathieu	16 chemin de la Palombière	1 774,08 €	1 fois

DOSSIER 2 : SECTEUR GAZINET - PARTICIPATION FINANCIERE DES HABITANTS

NOM	ADRESSE	Participation à la charge des riverains	Echelonnement
Mr LAVIE Thierry	8 allée du Bruc	1 257,48 €	3 fois
Mr MAJAU Pierre	7 chemin Lou Pradot	1 180,62 €	1 fois
Mr et Mme LAMART Francis	7 chemin du bois du gros chêne	2 318,40 €	1 fois

DOSSIER 3 : SECTEUR TOCTOUCAU - PARTICIPATION FINANCIERE DES HABITANTS

NOM	ADRESSE	Participation à la charge des riverains	Echelonnement
Mme ANDERLIN Aline	30 chemin de la petite Vallée	1 845,90 €	3 fois

DOSSIER 4 : SECTEUR REJOUT - PARTICIPATION FINANCIERE DES HABITANTS

NOM	ADRESSE	Participation à la charge des riverains	Echelonnement
Mr DAHMANE Djamel et Mme BAGOT	10 chemin de la Perniche	4 924,08 €	3 fois
Mr et Mme MASNA Eric	42 chemin de Chapet	1 636,74 €	1 fois
Mr FOURNIE Gilles	11 chemin de la Canaouere	1 941,66 €	1 fois
Mr et Mme PERRIER Marc	17 avenue du Prieuré	3 384,36 €	2 fois

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 033-213301229-20251218-DELIB12_9_2025-DE

S2LO